Chronique Roubaisienne

BUREAU : 39, rue Pauvrée, 39 — ROUBAIX
TELEPHONE — N° 4.28 — TELEPHONE

La question des tramways

Nous recevons la lettre suivante que nous publions à titre documentaire :

A Messieurs les Maire, Adjoints et Conseillers municipaux de la Ville de Roubaix

Messieurs,

Vous êtes appelés, mercredi soir, à délibérer au sujet de la demande de pénétration à Roubaix des tramways de la Compagnie Mongy, aujourd'hui « l'Electrique de Lille-Roubaix-Tourcoing ».

Vous savez tous que le département du Nord a décidé la création d'un boulevard de cinquante mètres de largeur, entre Lille-Roubaix-Tourcoing, formant la route départementale numéro 27 et dont le tracé n'existe actuellement que jusqu'au Parc de Barbieux. Une partie de ce boulevard reste à créer, pour le compléter jusqu'à Roubaix et ce, d'une manière aussi favorable pour Roubaix que cela a été fait, il y a plus de trois ans, pour la ville de Tourcoing.

Ce boulevard doit fournir, d'une manière déterminée, la plateforme pour le passage d'une double voie parallèle de ces tramways.

Vous avez plusieurs fois protesté contre les prétentions injustifiées de la Compagnie des tramways, avec qui vous n'avez pas à traiter, n'étant pas partie contractante avec elle. C'est au département du Nord qu'elle doit s'adresser et non à vous, Conseil municipal de Roubaix.

Les intérêts roubaisiens ne doivent pas être compromis pour compléter à une Compagnie avec laquelle Roubaix n'a point contracté, et pour décharger le département du Nord de ses engagements et lui laisser faire des économies de dépenses, au détriment des droits et intérêts bien compris de la Ville de Roubaix.

Ne prenez pas la responsabilité d'autoriser la violation des droits et intérêts de la Ville de Roubaix, par la mutilation du Parc de Barbieux, en sacrifiant l'avenue Le Nôtre à la Compagnie « l'Electrique Lille-Roubaix-Tourcoing », car le passage des tramways qu'on dit n'être que provisoire, une fois établi, deviendra définitif.

Pour sauvegarder l'intégrité du Parc de Barbieux, il vous suffit d'opposer un refus formel à toutes les propositions de la Compagnie et la force de l'inertie à toutes les tentatives d'accaparement. L'expropriation pour cause d'utilité publique peut seule vous contraindre à vous soumettre aux exigences de la Compagnie des tramways ; mais, en ce cas, vous aurez fait votre devoir et votre responsabilité sera dégagée vis-à-vis des électeurs et contribuables roubaisiens.

Ce ne sont pas les quelques mille francs que la Compagnie des tramways vous propose comme indemnité qui doivent entrer en ligne de compte et changer votre ancienne manière de voir.

Persistez donc dans vos anciennes délibérations et dites à la Compagnie des tramways : « Nous n'avons pas contracté avec vous, nous n'avons donc pas de concessions à vous faire. Passez à droite ou à gauche du Parc de Barbieux, en empruntant ses avenues. »

C'est au Département à doter Roubaix d'un grand boulevard, comme cela s'est fait pour Tourcoing, et non pas à la ville de Roubaix à sacrifier son Parc pour remplir les engagements pris par le Département.

N'écoutez donc pas ceux qui se font les avocats de la Compagnie, avec le département de Roubaix et à la défiance du Département. N'écoutez pas non plus les agents des électeurs, plus ou moins dépendants de la Compagnie Mongy, et qui veulent sacrifier Roubaix au mépris de ses droits à l'égalité comparative avec Tourcoing, principalement.

Demandez le vote par appel nominal, afin d'établir la responsabilité de chaque conseiller municipal vis-à-vis des électeurs roubaisiens.

Vous n'avez pas l'obligation de délibérer pour donner un avis qui serait un engagement, un consentement, une capitulation et une trahison envers les intérêts publics roubaisiens bien compris.

Persévérez donc dans votre résistance, refusez toute convention qui engagerait votre responsabilité présente et future, demandez que Roubaix soit traité sur le pied d'égalité avec Tourcoing, au point de vue du boulevard à prolonger, sauvegardez le Parc de Barbieux, — vous aurez ainsi dignement rempli le mandat que vous ont confié les électeurs roubaisiens et vous aurez bien défendu les intérêts de votre Ville.

Un groupe d'électeurs roubaisiens.

AUX OUVRIERS DU BATIMENT

La Fédération locale des ouvriers en bâtiments de Roubaix-Tourcoing et environs adresse l'appel suivant aux travailleurs du bâtiment :

Camarades,

Une fois de plus, notre Chambre syndicale, soucieuse des intérêts qui lui sont confiés et du rôle qui lui est assigné dans l'œuvre des revendications ouvrières, vient vous faire un nouvel appel. Dans les corporations du bâtiment, comme dans toutes les autres, tous souffrons du mauvais équilibre des forces productives et des forces patronales.

Vous tous qui peinez de plus en plus, pour un salaire de moins en moins rétribué ; qui êtes victimes de toutes les spoliations, de toutes les humiliations, de toutes les servitudes qu'il plaît à ceux qui vous pressurent de vous imposer : consentiriez-vous encore longtemps à leur servir de jouets, de proies et de victimes.

Donc, camarades, syndiquez-vous, suivez l'exemple de ceux qui l'ont déjà fait. Comprenez bien que vous ne pourrez rien faire seul contre votre patron, maître et roi dans ses chantiers ? Absolument rien. Unis à vos camarades vous pouvez tout : faire augmenter vos salaires, faire diminuer les heures de travail, diminuant par cela même la durée du chômage, si désastreuse pour les familles ouvrières.

Tout ce qui sert à la consommation ouvrière a augmenté de prix, il n'y a qu'une seule chose qui n'augmente pas facilement, c'est votre salaire. A qui la faute ? Qui est responsable de cette situation ? Vous-mêmes, camarades, qui ne faites rien pour y remédier et qui ne pourrez rien y faire, tant que vous ne serez pas fortement organisés. Bien souvent vous vous plaignez de votre sort, mais vous ne réagissez jamais. L'homme qui ne sait lutter contre le mal a-t-il le droit de se plaindre ?

Certes, nous savons que des pensées de révolte bouillonnent en vos cœurs ; que des rêves de représailles contre ceux qui vous asservissent mûrissent dans vos cerveaux.

Mais croyez-vous que cela soit suffisant ?

Toutes ces constatations d'inquiétude, d'indifférence et d'insuccès sont dues à notre division, à notre incohérence et à notre caractère sontaire.

Cherchons à combattre cette âpreté, ne nous occupons pas de questions particulières et individuelles dont se réjouit la rapacité patronale.

Coalisons nos forces contre la formidable association que viennent d'éditer nos maîtres, par l'union de toutes les forces ouvrières.

L'exemple nous est donné, imitons-le.

Camarades, il est de votre devoir de vous syndiquer. *Organisez-vous. Syndiquez-vous en masse.* N'attendez pas que votre camarade le soit ! En agissant ainsi vous accomplirez un devoir sacré, non seulement pour vous et vos enfants, mais aussi pour l'avenir de la classe ouvrière. Il ne sera pas dit que vous aurez manqué de courage.

Vive l'augmentation des salaires ! Vive la diminution des heures de travail ! A bas le chômage ! Vive l'organisation syndicale !

PARTI SOCIALISTE

REUNION GENERALE

L'assemblée générale de la section roubaisienne aura lieu le mardi 29 décembre, à 8 heures du soir à la coopérative la « Paix ».

Ordre du jour très important.

Les Grèves

CHEZ DELANNOY-DESTOMBES

La situation reste sans changement. Les grévistes ayant demandé une entrevue, hier, le directeur a téléphoné au patron et celui-ci a fait savoir qu'il n'avait rien à répondre.

Il a, à nouveau licencié tout son personnel et les contremaîtres ont été rétrogradés Ouvriers, faisant l'ouvrage des grévistes, ils touchent 4 francs par jour, nous assure-t-on, et peuvent être congédiés comme de simples travailleurs.

Un ancien directeur de chez Mulliez est venu remplir le poste de surveillant et a fait campagne pour essayer de remplir l'usine de travailleurs. Il a réussi jusqu'ici à en trouver un qui, avec celui de Leers déjà nommé, porte à deux le nombre des ouvriers engagés.

LES CAMBRIOLEURS

La nuit dernière, des malfaiteurs se sont introduits par escalade dans le jardin de M. Jules Vanoverberghe, boulevard Beaurepaire, 191. Après avoir fracturé la porte d'une cabane, ils ont volé quarante-cinq poules, un coq, une dentaine de peaux de lapins et une chienne de forte taille attachée à la porte de la cabine.

Chose à noter : les malfaiteurs avaient remplacé le chien au bout de la laisse par un chat crevé et laissé suspendues les têtes des lapins dont ils avaient enlevé les peaux.

Dans le jardin contigu on a volé à M. Gaston Venant, boulevard de Beaurepaire, un tablier de voiture, en toile caoutchoutée, placé sur une corde.

LES AGRESSIONS NOCTURNES

Au sujet de l'agression nocturne, nous avions dit que les agresseurs de Sophie, la cuisinière, s'étaient cachés dans le couloir de la maison numéro 15. C'était une erreur. En effet, la porte de ce couloir était fermée.

ŒUVRE DE BIENFAISANCE

Grande exposition-concours internationale de pigeons-voyageurs le dimanche 27 décembre 1908 par la société le « Pigeon-Voyageur » établie chez M. Julien Descamps, 325, Grande-Rue, Roubaix. 200 francs de prix en espèces et objets d'art divers. Mise, 0 fr. 75 par pigeon. 5 catégories mâles vieux, femelles vieilles, mâles jeunes, femelles jeunes.

Dans chaque catégorie, poule unique à 0 fr. 10 ; poules à 0 fr. 25, 0.50, 1 fr. par 5 inscriptions. Mise en loges le dimanche matin de 7 heures à 10 heures. Le jury sera composé de 5 membres étrangers à la société.

Pour le règlement voir les affiches.

CONSEIL MUNICIPAL

Le Conseil se réunira aujourd'hui 29 décembre.

Voici l'ordre du jour de cette séance supplémentaire : Communication de l'administration. — Voirie municipale. — Voies publiques ouvertes sur le contour du groupe *scolaire de l'avenue Linnée* ; construction d'aqueducs : projet.

A « LA PAIX »

Vendredi 25 décembre 1908 (jour de Noël), à 4 heures et demie du soir, salle de la coopérative « La Paix », à l'occasion de la fête annuelle de la société de Libre-Pensée socialiste *Ni Dieu ni Maître*, grande conférence publique et contradictoire avec le concours du citoyen J. Varendonck du « Voeruit de Gand ».

Ordre du jour : « Les Ancêtres de l'Espèce humaine ».

L'orateur parlera en français, ensuite en flamand et accompagnera sa conférence de nombreuses et brillantes projections lumineuses.

A l'issue de la conférence, grand concert avec le concours du Cercle dramatique « Les Enfants du Peuple » et de plusieurs artistes distingués.

Prix d'entrée : 20 centimes donnant droit à la conférence et au concert.

Avis important. — Les enfants âgés de moins de 16 ans, non accompagnés de leurs parents, ne seront pas admis.

AU CIMETIERE

La ville de Roubaix va reprendre :

1° Les terrains concédés pour quinze ans et dont les actes sont expirés avant le 1er janvier 1907 ;

2° Les terrains concédés pour trente ans et dont les actes sont expirés avant le 1er janvier 1907 ;

En conséquence, les personnes propriétaires d'épitaphes placées sur ces terrains sont priées de les faire enlever, avant le 1er février prochain, à défaut de quoi il y sera procédé d'office par des agents de la Ville.

A L'HOPITAL

On a conduit hier à l'Hôpital Ferdinand Velghe, chauffeur, âgé de 51 ans, demeurant rue Deregnaucourt, cour Voltaire, à Tourcoing.

Velghe, qui travaillait dans les anciens établissement Cordonnier, rue Boucher-de-Perthes, a été brûlé au pied droit par une bouche de vapeur.

COMMISSION SANITAIRE

La Commission sanitaire de la troisième circonscription de Lille, siégeant à Roubaix, a tenu le vendredi 18 courant sa dernière séance de l'année 1908.

Après étude des diverses questions inscrites au procès-verbal, M. Demoria, secrétaire de la Commission, a donné lecture de son rapport de fin d'année. En voici le texte :

« Durant l'année 1908, la Commission a tenu 23 séances au cours desquelles elle a examiné 154 dossiers concernant diverses affaires. Ces dossiers se répartissent de la façon suivante : 71 ont été envoyés par M. le préfet du Nord, 83 par les communes de la circonscription sanitaire. Les 71 dossiers émanant de la préfecture se décomposent de la façon suivante : 26 laeries particulières, 11 vacheries, 6 écoles, 5 torréfactions de café, 5 installations d'appareils à acétylène, 3 brasseries, 2 fabriques d'allume-feux, 2 règlements sanitaires, 2 briqueteries, 1 atelier de construction, 1 fonderie, 1 abattoir, 1 fabrique de cartor bitumé, 1 dépot de matières inflammables, 1 fabrique de roues caoutchoutées, 1 fabrique de carreaux en ciment, 1 scierie, 1 dépôt d'os et chiffons.

Les rapports d'enquête sur place se répartissent ainsi : 24 pour Roubaix, 6 pour Wattrelos, 6 pour Willems, 6 pour Baisieux, 4 pour Croix, 3 pour Leers, 3 pour Annappes, 3 pour Ascq, 3 pour Sailly, 3 pour Wasquehal, 2 pour Lannoy, 2 pour Chereng, 1 pour Flers, 1 pour Tressin. Sur ces 71 rapports, il n'y a eu que 4 % défavorables aux installations déjà existantes ; ils sont devenus favorables par l'observation des conditions énoncées dans les arrêtés d'autorisation intervenus.

En ce qui concerne les 83 interventions dues à l'initiative des municipalités, elles se rapportent toutes à des groupes de logements insalubres : elles se chiffrent à 58 pour Roubaix, 24 pour Wattrelos et 1 pour Leers.

Les 83 avis donnés par la Commission pour trancher les différends entre les municipalités et les propriétaires ont été précédés de l'étude attentive des dossiers, de la comparution devant la Commission des propriétaires qui ont été invités, dans les délais légaux, à venir présenter leurs observations sur les rapports des maires. A la suite de ces comparutions, de nombreuses enquêtes sur place. Si grâce à ces avis le nombre des logements insalubres a déjà diminué, il est de toute justice de reconnaître que, pour Roubaix la tâche de la Commission a été facilitée par la clarté et la précision des rapports du sympathique directeur du Bureau d'hygiène de Roubaix. Par ses débuts, la ville de Wattrelos promet de nous soumettre de nombreux dossiers, répondant ainsi à nos espérances. Félicitons-en le distingué secrétaire de la mairie de Wattrelos et ses collaborateurs, qui bien inspirés de l'esprit de la loi, ont présenté des dossiers parfaitement ordonnés et précis.

Comme exemple à suivre dans la protection de la santé publique pour la lutte contre les logements insalubres, Roubaix et Wattrelos peuvent être cités aux 19 autres communes de la circonscription sanitaire.

Six vœux furent soumis à M. le préfet pendant le cours de l'année, et la Commission a lieu de se féliciter de la suite qui leur a été donnée :

Le premier concernait les vacheries, établissements insalubres classés en 3e catégorie : le nombre des dossiers examinés en a démontré toute l'opportunité.

Le deuxième concernait l'inspection des viandes et le transport des denrées alimentaires. Il est à l'étude au Conseil général.

Le troisième n'était qu'un rappel d'un ancien vœu concernant l'insalubrité, les courants d'air, le chauffage et le manque d'aération des voitures de la Compagnie des tramways. M. le préfet l'a solutionné par un arrêté. Puisse le service du contrôle en faire apprécier tout le bien-fondé.

Le quatrième concernait la protection de la santé publique contre les épidémies. Il a été complété par une notice qui fut envoyée aux communes de la circonscription sanitaire. Il s'agissait, à l'époque, de se prémunir contre l'invasion du choléra. Ce vœu, outre qu'il a pour effet de faire prendre certaines mesures sanitaires indispensables, a encore contribué à tranquilliser certains esprits apeurés.

Le cinquième, relatif à l'organisation du Bureau d'hygiène de Wattrélos, s'explique par la nécessité de ce service, prouvée par le nombre de dossiers qui nous furent soumis.

Le sixième est relatif aux avis de la Commission sanitaire au sujet des désinsectisations. Il sera solutionné par M. le préfet.

En résumé, notre Commission a examiné en 1908 autant de dossiers que pendant les années 1906 et 1907 réunies. Cela ne prouve-t-il pas suffisamment, par l'œuvre accomplie, toute l'importance de la nécessité de son fonctionnement ? »

THEATRE DE LA PAIX

Samedi 26 et dimanche 27 décembre : LES DEUX ORPHELINES, grand drame en 5 actes et 8 tableaux.

Prix d'entrée : Premières, 0 fr. 50 ; secondes, 0 fr. 30.

INFORMATIONS ET COMMUNICATIONS

SOCIETE DE GEOGRAPHIE. — On entend toujours avec plaisir un conférencier qui a obtenu un légitime succès dans des précédentes réunions. Tel est le cas de M. Paul Labbé, explorateur, secrétaire général de la Société de Géographie de Paris, possesseur de la grande médaille Dupleix, chevalier de la Légion d'honneur, que les Roubaisiens ont eu déjà l'occasion d'applaudir et qui, au retour d'un voyage en Serbie, viendra samedi prochain à huit heures et demie du soir, dans l'amphithéâtre de l'Ecole Nationale des Arts Industriels, parler de la péninsule des Balkans. C'est une véritable question d'actualité, impossible en raison de la compétence et du talent du conférencier, ne manquera pas d'offrir un grand intérêt.

De nombreuses projections illustreront ce sujet fort intéressant.

ASSOCIATION AMICALE. — Le bureau de l'Association amicale des anciens élèves de la rue du Jeu de la Reine informe ses adhérents la mort de Madame Demory, belle-mère de M. Fernand Glaise, vice-président de l'Association.

Il invite tous les sociétaires à assister aux funérailles qui auront lieu à Wattrelos le jeudi 24 courant, à neuf heures et demie.

Assemblée à la maison mortuaire, 32, rue de Leers.

ETAT CIVIL

de ROUBAIX du 22 décembre 1908

Naissances. — Emile Govart, boulevard de Cambrai, cour Scrosse. — Antonie Dursin, rue Watt, cour Six, 31. — Maurice Descatelere, quai du Sartel, 2. — Gaston Beaucne, rue des Fosses, cour Lacroix, 2. — Séraphine Delmill, rue de la Tortue, 22. — Roger Lizare, rue de Saint-Amand, cour Flye, 8. — Marcelle Spreux, rue de Tourmeni, 133. — Ferrand Dieu, rue d'Italie, 58.

Décès. — Séverin Verruysse, 2 ans, rue de l'Alma, fort Fresez, 112. — Alphonse Florin, 4 mois, Grande-Rue, cour Baas, 9. — Lucien Dubois, 1 mois, rue Belle-Vue, 3. — Emile Hasse-Lynck, 60 ans, journalier, avenue Julien-Lagrange. — Marie Vanden Broucke, 60 ans, ménagère, rue Motte, 93. — Henri Vandenbarbarie, 2 ans, rue du Moulin, cour Penrel, 14.

CROIX

PARTI SOCIALISTE. — L'assemblée mensuelle du groupe *La Raison* aura lieu le jeudi 24 décembre, à huit heures du soir, au siège, chez le camarade Camille Vienne, 15, place de la République.

WATTRELOS

VOLS DE LAPINS. — Un vol de six lapins, valeur 18 francs, a été commis au préjudice de Legrand Daniel, batteur au Gauquier, à Wattrelos.

— Un vol de trois lapins, valeur 9 francs, a été commis au préjudice de Huygebart Desire, peigneur au même lieu.

ACCIDENT DE VOITURE. — Arthur Buyschaert, travaillant pour le compte d'Alphonse Imbrecht, entrepreneur de maçonnerie, à une construction de la rue Carnot, a eu la main prise entre la roue et la caisse d'un tombereau qu'il conduisait.

CHASSE SANS PERMIS. — Les gendarmes en tournée à Sainte-Marguerite ont dressé procès-verbal à Victor Lefebvre, 17 ans, qui chassait sans permis.

ETAT CIVIL DE WATTRELOS. — *Naissances.* — Alfred Vandaudenberg, à la Martinoire. — Leonie Devriese, Beck. — Urbain Bolle, Bas-chemin. — Hélène Desquelle, carrière des Prés. — Jules Desmettre, sentier de la Vieille-Place. — Simone Lacroix, Houzardé. — Marthe Castelain, rue Carnot, 139. — Léa Hurtrel, rue du Tilleul, 105.

Décès. — Hortense Brienne, 64 ans, ménagère, rue de Leers, 32. — César Verruré, 7 mois, rue Carnot. — Sabine Penez, 77 ans, ex-directrice de l'Hôpital en religion sœur Sainte-Emmanuelle, rue du Trou-de-Fouan.

WASQUEHAL

AVIS AUX RESERVISTES. — Les réservistes et territoriaux convoqués pour accomplir une période d'exercices l'an prochain et qui désirent obtenir des secours, sont priés de se présenter dans le courant de la semaine à la mairie avec leur carte-avis et leur livret de mariage.

LYS-LEZ-LANNOY

CONSEIL MUNICIPAL. — Le Conseil municipal s'est réuni hier, sous la présidence de M. François Locufier, adjoint.

Après adoption du procès-verbal de la précédente réunion, le Conseil nomme, pour la révision de la liste électorale, MM. Roger, Lepers et Heusoart.

Puis l'assemblée renouvelle l'abonnement des bouchers pour l'inspection des viandes, aux mêmes conditions que celles de l'année courante pour 1909.

M. Locufier donne quelques renseignements au sujet du chemin de Cohem dont le plan est quelque peu amélioré.

Le Conseil adopte ensuite le cahier des charges des fournitures classiques pour trois ans. Une dispense de marché est obtenue concernant le transport des corps, qui sera fait dorénavant pour 10 francs.

Le Conseil se réunit ensuite à huis clos pour s'occuper des soutiens de famille.

PROCES-VERBAL. — Procès-verbal a été dressé à M. Emile Dubus, cabaretier, rue de Leers, pour avoir laissé chanter dans son cabaret sans autorisation.

GAZETTE TOURQUENNOISE

S'adresser provisoirement chez le citoyen DUMORTIER, 12, rue Desurmont.

ECLAT DE BOIS DANS L'ŒIL

Victor Petit, chauffeur à la brasserie Desurmont, étant occupé à casser du bois a reçu un éclat dans l'œil droit.

Le docteur, qui a constaté une lésion iritis traumatique par contusion du globe oculaire, a prescrit vingt-cinq jours de repos.

BLESSE A LA JAMBE

Dans la filature Henri Haeffely, 223, rue du Tilleul, Frédéric Deredt, âgé de 25 ans, homme de magasin, rue Miribel, ayant fait une fausse manœuvre du monte-charge, a eu la jambe gauche comprimée entre un sommier et le plancher du monte-charge.

Il s'est fait une contusion de la jambe au niveau du tendon d'Achille.

MAIN MUTILEE

Georges Thint, âgé de 21 ans, conducteur-typographe et margeur, 202, rue de Menin, employé chez Léon Dujardin, imprimeur, rue du Château, étant occupé à marger à une presse à platine a voulu rattraper une bande mal margée, c'est-à-dire mal placée, et a eu la main prise entre la platine et la presse.

Le docteur a relevé des plaies par écrasement de la face dorsale et de la face palmaire de la main droite avec fracture et plaies compliquées des métacarpiens et de la phalange du medius.

On lui a prescrit deux mois de vacances.

PETIT CAMBRIOLAGE

La nuit dernière, des cambrioleurs ont pénétré par la fenêtre dans un estaminet inhabité, 21, rue du Moulin-Fagot, et ont enlevé une pompe à bière et des tuyaux.

M. Désiré Dervaux, propriétaire de l'estaminet, a porté plainte au commissariat de son quartier.

VAGABONDAGE

On a arrêté, hier, Ludovic Dubus, âgé de 32 ans, journalier, sans domicile fixe, pour vagabondage. Il a été aussitôt transféré à Lille.

Je ne fume que le NIL

RECENSEMENT DES CHEVAUX

Il est rappelé aux propriétaires de chevaux, qu'aux termes de la loi du 3 juillet 1877, ils doivent, sous peine d'une amende pouvant varier de 25 à 200 francs, faire à la mairie (bureau militaire), du 1er au 31 décembre 1908, la déclaration des chevaux qu'ils possèdent.

La même obligation est imposée à MM. les amateurs colombophiles qui élèvent et entraînent des pigeons voyageurs.

ANCIENS ELEVES

L'assemblée générale annuelle de l'Association des Anciens Elèves de l'Ecole Industrielle aura lieu le 25 décembre courant (jour de Noël), à onze heures du matin, dans le local de l'Association.

Ordre du jour : Rapport du comité d'administration sur la marche de la société durant l'année qui se termine. Prévisions pour l'année prochaine. — Compte rendu financier. — Examen de propositions diverses présentées par des sociétaires. — Élections de quatre membres du comité d'administration, en remplacement de quatre sortants à la fin de mandat.

ETAT CIVIL

de TOURCOING du 22 décembre 1908

Naissances. — Roussel Paul, rue de Dunkerque, 119. — Desmonier Philbert, rue de Menin. — Place Marielle, rue Lamartine, 1.

Décès. — Devin Claire, 13 ans, rue Denuchy, 8. — Delahaye Melanie, 69 ans, rue Fin-de-la-Guerre.

Le moment des occasions est arrivé : aux Galeries Lilloises, soldes de fin de saison, des articles d'hiver invendus ou défraichis.

LILLE

UN HOMME TAMPONNÉ PAR UN CAR

Vers 10 heures et demie du matin, M. Jules Nottebart, 37 ans, charretier au service de Werquin, laveur de laines à Wasquehal et y demeurant lui-même rue de la Maxellerie, 69, débouchait de la rue de la Madeleine pour traverser la rue du Faubourg de Roubaix.

Il ne vit pas arriver sur lui un car F dont l'allure était rapide en raison de la forte déclivité du sol à cet endroit, fut violemment tamponné et jeté sur la chaussée, heureusement à côté de la voie.

Aussitôt relevé par les témoins de l'accident il reçut les soins du docteur Faucon qui constata l'existence d'une forte contusion à l'épaule droite.

Le blessé put rentrer chez lui par le tramway, après un premier pansement.

Une femme par la fenêtre

Dans l'après-midi, vers 5 heures un quart, les passants circulant rue Lepelletier ont ressenti un moment de terrible et légitime émotion : d'un premier étage une femme déjà âgée venait s'abattre comme une masse sur la chaussée.

On s'empressa de relever la pauvre femme et de la transporter chez elle au numéro 21 ; le docteur Becourt, appelé, ne releva aucune blessure apparente, mais constata une forte commotion cérébrale.

L'accident s'est produit dans des circonstances banales et qui montrent une fois de plus qu'on ne saurait avoir trop de prudence pour ces travaux dangereux.

La victime, Mme Georgine Loinay, femme Lussiez, ménagère, âgée de 52 ans, nettoyait les carreaux de vitres au-dessus de sa fenêtre. Pour arriver à cette hauteur elle avait dressé sur la barre de l'imposte une échelle qui glissa, s'abattit sur la tablette pendant qu'elle même était précipitée dans le vide.

Sauf complications, Mme Lussiez s'en tirera avec quelques semaines de repos.

ZUCCO QUINA, ZUCCO QUINA ds t. cafés.

Au Perquet

LE DRAME DE BERSEE

M. Delalé a confronté hier dans son cabinet Joseph Loillier — ce jeune homme de 18 ans qui tua, d'un coup de fusil, un sieur Géry Dubus, ex-amant de sa mère dont il craignait un nouveau mariage — et sept témoins parmi lesquels J.-Bte Loillier, son frère.

On se souvient que le lendemain du crime, Joseph Loillier prétendit avoir obéi en le commettant aux suggestions de son frère, soldat aux chasseurs à pied à Longwy, qui lui aurait dit à maintes reprises : « Tire dessus, s'il revient, tue-le ! »

J.-Bte Loillier a nié en partie ces propos. « Je lui ai bien dit de tirer après Géry Dubus, mais seulement pour lui faire peur, je ne lui ai jamais dit de le tuer », prétend-il.

Un incident qui en dit long sur la mentalité de toute la famille s'est produit un peu après. On avait fait entrer la veuve Loillier, mère du meurtrier ; assise en pleine lumière elle n'avait pas remarqué d'abord son fils placé en face, entre deux gendarmes et derrière la barrière qui ferme le box des prévenus.

— « Ah ch' est ti », dit-elle seulement quand elle l'aperçut.

M. Delalé lui fit remarquer que son émotion était peu vive en retrouvant son rejeton dans de telles circonstances.

— I n'avot mi qu'à ne point tuer », répondit l'étrange femme, puis ses incohérences continuèrent.

M. le juge d'instruction a commis le docteur Dutilleul à l'examen mental de Joseph Loillier qui est visiblement d'intelligence inférieure.

LE DRAME DE LA RUE D'ARRAS

On est toujours sans nouvelles de Firmin Patoux, quasi accusé du meurtre de sa maîtresse Maria Pollet, cabaretière du « Moulinois », rue d'Arras.

On a la presque certitude qu'il n'est pas allé en Belgique, s'il a pris la fuite, et qu'il n'y a guère de chance que les recherches aboutissent de ce côté.

Sa mère, qui habite Janloigne, arrondissement de Nivelle, est actuellement très malade ; elle ignore tout du drame et son entourage lui cache soigneusement les journaux.

Elle a pourtant communiqué des lettres à elle adressées par Firmin Patoux, elles sont débordantes d'expressions passionnées à l'adresse de sa maîtresse, et il y exprime l'intention de voyager, de se rendre en Chine ou au Congo.

Serait-ce de ce côté qu'il faudrait chercher ?

Un détail inédit, Patoux avait déjà fait un voyage en Amérique.

Un voisin nous racontait à ce sujet un fait qui est à retenir, sous réserves, bien entendu : *Firmin Patoux narrait parfois son voyage,* ajoutant qu'un serin qu'il affectionnait l'avait suivi partout dans sa cage. Le voisin en question croit bien avoir remarqué, lors de la découverte du cadavre de Maria Pollet, que la cage et le serin, placés habituellement sur le mur du cabaret, au-dessus de la porte de la cuisine étaient disparus.

Ce détail peut avoir quelqu'importance.

ZUCCO QUINA. ZUCCO QUINA ds t. cafés.

ARRONDISSEMENT DE LILLE

VERLINGHEM

Vengeance criminelle d'un domestique

Renvoyé de chez ses patrons, il met le feu à une meule de blé valant 1.800 francs. — L'incendiaire est arrêté.

M. Jules Catrix, cultivateur, dont la ferme s'élève sur le chemin du fort avait à son service depuis trois mois un domestique, Gustave Vandenbroucke, 30 ans, originaire de Moorslede (Belgique).

Dimanche dernier, à midi, le belge eut avec sa patronne une discussion au sujet d'une somme d'argent qui ne lui était pas dûe et qu'il voulait cependant se faire remettre par la fermière.

Usant de termes insolents, voire d'insultes, le valet de ferme effraya Mme Catrix qui courut chercher son mari à l'estaminet voisin. Le fermier revint chez lui et après explications avec son domestique le renvoya de chez lui.

Vers 11 heures et demie du soir, une meule de blé d'une valeur de 1800 francs brûlait à proximité de la ferme ! On crut tout de suite à la malveillance et M. Catrix fit part de la scène du matin aux gendarmes enquêteurs.

Lundi matin, Vandenbroucke fut recherché, trouvé et interrogé. Pour l'emploi du temps de sa soirée de dimanche, il fournit un alibi faux en tous points.

Finalement, « cuisine » habilement, il reconnut être l'auteur du méfait à lui reproché et déclara avoir agi par vengeance.

Il fut aussitôt mis en état d'arrestation et conduit hier matin à la maison d'arrêt de Lille.

ZUCCO QUINA ZUCCO QUINA ds t. cafés.

ARRONDISSEMENT DE VALENCIENNES

FRESNES

ASPHYXIÉ PAR LE GAZ

Un accident qui aurait pu avoir des suites mortelles s'est produit hier.

La compagnie du gaz de Valenciennes fait actuellement exécuter de grands travaux pour le raccordement des conduites souterraines.

Le fils du chef de service, Louis Chadac, âgé de 18 ans, était occupé à raccorder des tuyaux sur la place, dans une tranchée profonde de plus d'un mètre, quand soudain, une violente explosion se produisit.

Au bruit plusieurs de ses camarades de travail et des voisins, accoururent. On trouva le jeune homme inanimé au fond de la tranchée, asphyxié par un dégagement de gaz.

Transporté dans une pharmacie voisine, le jeune ouvrier y reçut des soins éclairés et empressés, qui parvinrent à le rappeler à la vie.

PAS-DE-CALAIS

LOOS-EN-GOHELLE

Une vieille femme noyée

Trompée sans doute par l'obscurité, une femme de 73 ans tombe dans l'abreuvoir. — Un passant aidé d'autres personnes l'en retire. — Mais malgré les soins prodigués, elle rend le dernier soupir.

Dimanche soir, un cri retentissait dans le grand silence de la plaine endormie, cri d'angoisse, étouffé semblant provenir de l'abreuvoir communal.

Un passant qui rentrait chez lui, M. Berthe, se dirigea aussitôt de ce côté, entendit un clapotement et vit une femme qui se débattait dans l'eau.

M. Berthe appela au secours et de l'estaminet voisin, des gens accoururent. On se hâta de dégager la pauvre femme qui ne se débattait plus et allait rester au fond de l'eau et on la porta en toute hâte à l'estaminet.

On la dévêtit et on la mit près du feu. Les soins les plus énergiques lui furent prodigués.

On épuisa tous les moyens usités en pareils cas afin de la ranimer. Il était trop tard. La malheureuse après être restée un instant dans le coma, rendait le dernier soupir. Elle a dû succomber à une congestion produite par le froid.

La femme était inconnue dans le village. Dimanche, à 3 heures du soir, elle s'était rendue à l'estaminet Duhamel, en compagnie d'une fillette paraissant âgée de dix ans. Elle avait dit à la cabaretière qu'elle venait de la cité Calonne à Liévin et qu'elle se rendait à Vermelles pour y retrouver son mari. On sut depuis qu'elle habitait bien à Liévin, qu'elle s'appelait Marie Lefebvre et était âgée de 73 ans.

Il est à présumer qu'il ne faut voir là qu'un accident. Trompée par l'obscurité, la malheureuse se sera dirigée du côté de l'abreuvoir. A peine dans l'eau, le froid la saisie et elle s'est enfoncée peu à peu davantage jusqu'au moment où on l'a retirée de l'eau.

Mais qu'est devenue la fillette qui l'accompagnait ? Un châle noir fut retrouvé près de la noyée. Dans une poche se trouvait également un portemonnaie renfermant 3 fr. 15 cent. et 3 bons-primes.

Une enquête est ouverte par la gendarmerie.

HARNES

Un logeur qui joue du couteau

M. Prosper Farman avait comme logeurs les frères Vanderhaege Albéric et Edouard. Ces jours derniers, un autre logeur, Bruno Vanderstraeten l'informa qu'Albéric avait l'intention de filer sans le payer. Aussitôt, Farman se rendit à Billy, au bureau des mines et y attendit Vanderhaege qui devait y venir pour toucher sa quinzaine. Ainsi il réussit à se faire régler par son logeur qui, ayant appris que Vanderstraete s'était mis en travers de ses desseins malhonnêtes, entra dans une violente fureur et ne parla rien moins que de l'assassiner.

Le soir, il se rendit chez Farman pour mettre son projet à exécution. Aussitôt arrivé, il tira son couteau de sa poche.

Farman s'interposa et ce fut lui qui écopa : un coup de surin qu'il ne put éviter lui entama la main droite. Il réussit néanmoins à mettre son agresseur à la porte.

La gendarmerie a été prévenue et recherche Albéric Vanderhaege qui, après son exploit, a cru devoir quitter Harnes.

NOYELLES-SOUS-LE

L'escroquerie à l'héritage

M. Jean Devos, débitant route de Dou voyait entrer l'autre jour chez lui un indivi qui se présenta en ces termes : « Je me no me Pierre Lammens, je suis agent d'affa à Gand et je viens vous annoncer une bon nouvelle. Votre grand-père, décédé à Th rout, il y a 37 ans, était riche de 280.000 fra Je me charge de vous faire toucher cet h tage, si vous voulez bien me laisser le di me de la somme ! »

M. Devos eut un éblouissement. 280. francs ! Ça est autre chose que le gros de la Presse, savez-vous ! Aussi, n'eut-il cune hésitation.

Comme l'autre lui donnait des détails l'état-civil de son grand-père, de son pèr de sa mère, il ne douta plus que c'était Fortune en personne qui était entrée chez sous les traits de l'agent d'affaires gant Aussi promit-il à ce dernier tout ce qu'il lui.

Seulement, on ne touche pas 280.000 fra comme un bon de pain. Il faut des formali du papier timbré, un tas de pièces que l'o geant Lammens s'offrit à faire établir moy nant la somme de 5 fr. 50 que M. Devos trop heureux de lui remettre aussitôt. L'ag d'affaires les mit dans sa poche et dispa en déclarant qu'il reviendrait dans qu jours.

Quand il fut parti et que l'enthousiasme M. Devos se fut calmé, celui-ci réfléchit e soupçon entra, à la façon d'une pointe ai dans son cerveau. S'il avait été roulé ? P être fixé, il télégraphia à Gand, à l'adre indiquée par Lammens. Il y était inconnu

Plus de doute. Cet agent était un éso et M. Devos, pleurant ses 5 fr.50 et le c de la dépêche, courut à la gendarmerie. Ce ci ouvrit une enquête.

On apprit ainsi que le Lammens en q tion avait habité vingt-quatre heures à L chez M.-Mathyssen